

Présents : Irène Badin, Patrick Benoiton, Serge Biessy, Michel Bontoux, Abdelkader Boukacem, Nicole Chochina, Maxime Durand, Isabelle Ferroud, Jean-Charles Gallet, Martine Gauthier, Edwige Gonin, Jean-Pierre Lovet, Evelyne Martinon, Jean-François Mollard, Sylvie Teixeira, Sébastien Terrier.

Excusés : Estelle Brogère, David Elicaste, Bruno Toneghin pouvoir à Sylvie Teixeira

Secrétaire de séance : Michel Bontoux

### Approbation de la séance précédente

Les membres du conseil municipal, acceptent les compléments d'information demandés par M. Sébastien Terrier, et approuvent à l'unanimité des membres présents, le compte rendu de la séance précédente.

### Urbanisme

Le conseil municipal prend connaissance des dossiers en cours d'instruction et des arrêtés délivrés :

Type de dossier	En cours d'instruction
Certificat d'urbanisme d'information	1
Déclarations préalables	1
Déclaration d'intention d'aliéner	1

### Nouveaux points

#### 1- Projet lieu de vie

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une promesse de vente a été signée le mercredi 10 janvier en l'étude de Me Martin, Notaire à Virieu.

La vente sera signée le 2 mars prochain.

Un avis public d'appel à concurrence devra être publié sur un journal d'annonces légales pour la réalisation des travaux de réhabilitation.

Monsieur le Maire propose au conseil,

- **D'APPROUVER** l'implantation du lieu de vie et d'accueil dans le bâtiment sis au 125 chemin des écoliers
- **DE LANCER** un avis d'appel public à concurrence pour la réhabilitation du bâtiment
- **D'AUTORISER** le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires avant la réalisation des travaux.
- **DE DÉPOSER** un dossier de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL)
- **DE SOLLICITER** toute autres subventions éligibles
- **DE RÉDIGER** un bail pour la location
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les actes de sa compétence, utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur le Maire lance la discussion,

Mme Isabelle Ferroud intervient et affirme que le projet social est très intéressant, toutefois elle

entend les réserves que les riverains peuvent avoir. M. Sébastien Terrier partage son avis.

Mme Evelyne Martinon, dit que le projet a été très bien présenté par M. Gaël Griot beaucoup d'enthousiasme, elle a toutefois quelques interrogations sur la réalité.

Domaine spécifique, sujet bien maîtrisé par les porteurs de projet selon Sébastien Terrier.

Intervention de M. Patrick BENOITON sur l'expérience réussie des jeunes de la maison des enfants de Biol qui participent aux activités zumba.

Intervention de M. Jean-Pierre Lovet qui précise que selon lui toutes les interrogations ont trouvé réponse lors de la présentation par le porteur de projet.

M. Sébastien Terrier demande à Mme Sylvie Teixeira quelle est sa position aujourd'hui par rapport à ses craintes initiales. Elle répond que désormais ses craintes se portent sur le portage financier. Quel impact dans un scénario catastrophe si le bail est cassé avant l'échelle des 10 ans prévue pour le portage du prêt.

Jean-Charles GALLET répond que le bâtiment sera réhabilité avec la possibilité de louer 2 logements. Ce projet présente l'avantage de générer à la commune des sources de revenus autres que les dotations de l'État.

### **La proposition est adoptée à l'unanimité**

**Abstention : 2 (dont 1 pouvoir)**

**Pour : 14**

**Contre : 1**

## **2- CC Vals du Dauphiné : Médiathèque**

### **Transfert compétence équipement culturel**

Le 7 décembre 2017, la Communauté de communes des Vals du Dauphiné a délibéré sur l'intérêt communautaire pour la compétence en matière d'équipement culturel. Lors de cette séance, le conseil communautaire a décidé de retenir uniquement la gestion des seules médiathèques Tête de Réseau (La Tour du Pin, Virieu et le futur projet de Pont de beauvoisin) ainsi que la mise en réseau de l'ensemble des médiathèques. De ce fait à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les 21 médiathèques du territoire sont de compétence communale.

La médiathèque située sur la commune de Saint Victor de Cessieu est donc transférée à la commune.

### **Transfert du personnel**

En vertu de l'article L. 5211-4-1 du CGCT, le personnel affecté suit la compétence. Mme Sylvie Blanchard est donc transférée de plein droit à la commune.

La commune après sollicitation de l'avis des CAP et CT départementales devra créer le poste dans son tableau d'emplois. Le transfert effectif sera acté par un arrêté conjoint entre la commune et l'intercommunalité.

Toutefois, dans l'attente de cet arrêté de transfert, l'intercommunalité assurera la gestion ressources humaines de l'agent (salaire, gestion congés...) à travers une convention de prestation de service.

### **L'évaluation du transfert de charges**

Depuis le 1er janvier 2017, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit remettre son rapport évaluant le coût net des charges transférées dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert (Article L. 5219 du CGCT).

Il est prévu pour les différentes réunions de la CLECT, le planning suivant :

- Février : Définir la méthodologie et les périodes de références,
- Avril : Travailler sur les premières évaluations,
- Juin : Arrêter les montants définitifs.

Les communes disposent d'un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au

conseil municipal par le président de la commission pour approuver le rapport.

### **Convention prestation de service**

Afin de sécuriser la relation entre la commune et l'intercommunalité et l'exercice de la compétence, une convention de prestation de service sera établie dès janvier jusqu'à l'arrêt du transfert de charges. Cette disposition est rendue possible par l'article I.5214-6-1 du CGCT.

La commune délègue à l'intercommunalité l'exercice de la compétence. Cette dernière sous le contrôle de la commune met en œuvre la compétence et assure la gestion RH, régie, locaux, nettoyage.... Une refacturation sera faite à la commune suite à l'arrêt du transfert de charge. Cette refacturation sera calculée en fonction du montant identifié dans le rapport de la CLECT.

*Monsieur le Maire propose au conseil,*

- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de prestation de service.
- **DIT** que la CC VDD n'appliquera pas de frais de gestion

M. Patrick Benoiton trouve dommage que la compétence soit redonnée à la commune, il craint une politique de lecture publique à 2 vitesses. M. Jean-Charles Gallet précise que la médiathèque de Saint Victor de Cessieu reste dans le réseau des médiathèques, le fond documentaire et l'animation sera toujours à la charge de l'intercommunalité.

Mme Sylvie Teixeira et M. Serge Biessy seront associés pour l'évaluation des charges transférées.

### **La proposition est adoptée à l'unanimité**

**Abstention : 0**

**Pour : 17 (dont 1 pouvoir)**

**Contre : 1**

### **Compte-rendu des adjoints**

#### **M. Jean-Pierre LOVET – Affaires scolaires et extra-scolaires, voirie, environnement**

##### **VOIRIE ET TRAVAUX**

- Le miroir à remplacer a été reçu
- Jean-Pierre Lovet a reçu notre correspondant voirie au VDD, M. Jean-Jacques Vial pour chiffrer la programmation 2018 (essai de marquage au sol d'une zone piétonne Chemin de Guillermont).
- Vidéoprotection travail avec le service informatique mutualisé des VDD
- L'entretien des berges des cours d'eau est de la responsabilité des riverains, la commune va relancer les équipes du SMABB pour les terrains dont elle est propriétaire
- Point à temps : consultation commune pour les 3 communes Ste Blandine, Torchefelon et Saint Victor de Cessieu (40 tonnes).
- Demande de devis pour la signalétique des bâtiments publics

##### **SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE**

- Mur d'escalade rendez-vous avec le prestataire et les enfants pour présenter le projet qui devrait être installé aux prochaines vacances

#### **M. Serge BIESSY – travaux, sécurité**

- Le plateau surélevé, place de l'Église va être refait en totalité par l'entreprise
- Les travaux de clôture autour des bâtiments des services techniques devraient débuter très prochainement
- Pose du pare ballon au stade prochainement
- Enfouissement Enedis fin des travaux en mai.

- Enfouissement Tardivet fin des travaux.

Devis demandé pour les rideaux métallique des locaux techniques 3774 € TTC (axes+moteur).

Devis pour le diagnostic bâtiment de l'église par un architecte des bâtiments de France autour de 12 000 € TTC ; étude nécessaire pour l'obtention de subvention du département.

### **Mme Martine GAUTHIER**

CCAS distribution des colis aux personnes hospitalisées ou en maison de repos faite le 26 décembres : 10 visites, 6 colis de Noël et un colis à une jeune handicapée.

Il a été décidé de remercier les membres du club de l'amitié en leur offrant la galette lors de leur AG du mois de janvier. Martine Gauthier rappelle que cette année ils ont apporté beaucoup d'aide au CCAS.

Prochaine réunion du CCAS le 30/01/18 à 19h30

Mme Martinon informe qu'elle ne sera pas disponible entre le 19/01 et le 04/02.

### **M. Abdelkader BOUKACEM – informations et communications**

Bulletin municipal : il remercie l'ensemble des conseillers pour la distribution fin décembre.

Vœux à la population : diaporama et discours en téléchargement sur le site.

Mise à jour continue du site.

### **M. Patrick BENOITON – Vie associative et animations**

Inscriptions lancées pour le pucier du lundi 2 avril et pour la foire du 8 mai.

- Dimanche 21/01 diots des conscrits place de Vaux
- Vendredi 09/02 ronde de l'association Bambakapoeira
- 10 et 11/02 tournoi en salle FCVH
- Vente de brioche 10 et 11/02

### **Questions diverses**

Mme Evelyne MARTINON demande s'il est possible de prévenir les agriculteurs du chemin des Epinay pour leur demander l'entretien de la voirie souillée par les bouses de vache ou de trouver un autre cheminement pour son troupeau..

Sébastien Terrier signale que chemin de Cuny un fil téléphonique pend à 1,5 m du sol, il sera signalé à France Télécom. Il fait également remarqué que les automobilistes ne respectent pas la zone piétonne sur le plateau surélevé du Tardivet, quand les enfants s'engagent sur celle-ci

Une voiture modèle Twingo avec l'emblème de la Réunion reste stationnée sans bouger, le propriétaire sera contacté pour lui demander de mettre fin à ce stationnement abusif.

Fin de séance à 21h00.